

Guéret, le 11 janvier 2022

<p style="text-align: center;"><b>AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE DANS LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE</b></p>
--

**Préambule :**

La loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire prolonge jusqu'au 31 juillet 2022 le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et la possibilité de recourir au passe sanitaire, afin d'anticiper une possible résurgence de l'épidémie de Covid-19. Elle reporte à la même date la fin des dispositions fondant l'état d'urgence sanitaire.

Ainsi, la possibilité pour les Préfets de département, lorsque les circonstances locales l'exigent, d'arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires pour contenir la propagation du virus est également maintenue en application de la loi.

A ce titre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'éclairer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de limiter la circulation virale au regard des circonstances locales.

**Des indicateurs épidémiologiques en Creuse qui caractérisent la circulation virale du SARS COV2 :**

Sur la base des données produites par Santé publique France au 11 janvier 2022, la situation épidémiologique se traduit par :

- Pour le département de la Creuse, le **taux d'incidence général** considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit en semaine 2, à **1638,4 cas pour 100 000 habitants** et un taux de positivité qui augmente significativement de 6,1 % en semaine 52 à **16,7 %** en semaine 2 ;
- Le taux d'incidence départemental au 11 janvier 2022 chez les personnes âgées **de plus de 65 ans** est également en augmentation. Il s'élève à **487,6 cas pour 100 000 habitants** contre 100,3 en semaine 52 ;
- Les **indicateurs hospitaliers** sont stables. À ce jour, **23 hospitalisations** de patients atteints de Covid-19 sont en cours dont **2 en réanimation** ; **4 décès** liés au Covid-19 ont été enregistrés depuis le 30 décembre 2021 ;

- Le **nombre de clusters est en augmentation**. Au 11 janvier 2022, **8 clusters** sont en cours d'investigation dans le département : dans les établissements sociaux et médico sociaux.

Tous les départements de la région ont un taux d'incidence élevé, ce qui témoigne d'une circulation étendue du virus dans la région.

Ainsi, l'ensemble de ces indicateurs épidémiologiques requièrent une vigilance accrue et un renforcement des gestes barrières afin de limiter les risques liés à la croissance de la propagation du virus, notamment en terme de tensions supplémentaires sur le système hospitalier.

Le Directeur de cabinet,  
  
Olivier SERRE